

COMMUNE DE SAINT-RIQUIER ES PLAINS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 21 septembre 2018

1) Centre de Gestion 76

a) Convention de participation pour le risque « prévoyance » avec le Centre de Gestion 76

M. le Maire rappelle que par délibération du 17 mai 2013 le conseil municipal avait donné mandat au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour lancer une procédure de consultation pour la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités. La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avait été retenue. La convention conclue avec la MNT arrivant à échéance au 31 décembre 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, donne mandat au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour procéder à la nouvelle consultation.

b) Contrat groupe d'assurance statutaire 2019 (couverture des indemnités journalières)

M. le Maire rappelle que les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale statutaire dont bénéficient leurs agents. Celles-ci continuent de verser un traitement à leurs agents en incapacité de travail pour cause d'accident du travail, de maladie ordinaire ou professionnelle, de congé maternité ou encore d'incapacité physique. Elles peuvent toutefois contracter un contrat d'assurance auprès d'une compagnie privée afin de se prémunir des risques financiers inhérents à cette protection sociale. A cet effet, le CDG 76 propose un contrat groupe d'assurance collective permettant d'obtenir un tarif plus attractif qu'un contrat individuel.

Par délibération du 6 octobre 2017, le conseil municipal a donné mandat au CDG76 pour lancer une procédure de mise en concurrence pour le risque statutaire. A l'issue de la consultation, la CNP/Sofaxis a été retenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré adhère au contrat proposé avec la CNP/Sofaxis et autorise M. Le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

2) Transfert de compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) , et Hors GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery, Veulettes (SMBV)

Par délibération du 20 juin 2018, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a transféré au SMBV un certain nombre de compétences concernant les aménagements de bassins, défense inondation, protections des sites zone humides, maîtrise des ruissellements etc. Chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la notification de la CCCA pour se prononcer sur ce transfert. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le transfert de compétences GEMAPI et hors GEMAPI au SMBV.

3) Cours de l'école maternelle

Etude des devis reçus en mairie pour la réfection d'une partie de la cour de l'école maternelle et le remplacement des jeux :

1) Devis de l'entreprise Environnement service à Quincampoix

pour la fourniture et la pose des jeux suivants : une structure avec toboggan, une bascule basse-cour, un jeu à ressorts étoile, une maisonnette, une table de jardin ainsi qu'un bac à sable, une marelle et un tracé d'un escargot à palet 4 couleurs. Un des deux tracés pourrait être réalisé sous le préau. Les jeux seront posés sur un sol souple amortissant recouvert d'un gazon synthétique sablé. Les jeux sont en matériau acier/aluminium recyclable et respectueux de l'environnement et auront une durée de vie supérieure aux jeux actuels en bois.

Les anciens jeux seront retirés par les employés communaux ainsi que la clôture et les hortensias

Le montant total de ces travaux est de 37 149.76 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Environnement Service.

2) Devis de l'entreprise Colas Ile de France Normandie

Pour les travaux de terrassement et pose d'une clôture en treillis soudé et d'un portail pour un montant de 26 874.60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Colas mais suite aux remarques des conseillers concernant le type de portail, contact sera pris avec l'entreprise pour une modification.

Soit un total TTC de 64 024.36 €

3) Devis de l'entreprise FD Aménagements à Isneauville d'un montant global pour les mêmes prestations de 76 729.50 € TTC : fourniture et pose des jeux, marelles, bac à sable, réfection d'une partie de la cour de l'école et pose d'une clôture et portail.

Les travaux seraient réalisés en partie pendant les vacances scolaires ou le mercredi afin de ne pas perturber les cours

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer les bons de commande et à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers habituels (Département et Etat au titre de la DETR).

En ce qui concerne les deux jeux fitness qui étaient abîmés, l'entreprise Environnement Service va les remplacer à titre gratuit.

4) Eclairage public

M. le Maire informe le conseil que sur une durée de 3 à 5 ans toutes les ampoules des éclairages publics seront remplacées par des LED par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Dans un premier temps les ampoules qui seront changées concernent tout le centre du village (armoire H). Par contre les ampoules appartenant au domaine privé de la commune (parkings église, salle des fêtes et mairie) restent à la charge de la commune. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'adhésion à une convention tripartite entre la commune, la CCCA et le SDE76 pour le remplacement des ampoules par des LED sur l'éclairage public sur l'armoire H qui dessert le centre du village autour de la mairie. Le coût restant à la charge de la commune est de 6 224.97 € TTC et le coût pour les 4 bornes situées sur le parking de la mairie et non rattachées à l'armoire H est de 4 685.45 € TTC une fois les aides du SDE76 et de la CCCA déduites. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention tripartite entre la CCCA, le SDE 76 et la commune et à inscrire la dépense au Budget Primitif 2018.

5) Travaux divers

M. le Maire présente au conseil les devis de l'entreprise KDS qui a été retenue dans le cadre de la mutualisation avec la CCCA pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à la mairie et à l'atelier communal.

Le montant pour l'installation d'une alarme et détecteur de fumée à la mairie est de 2 271.60 € TTC.

Le montant pour l'installation d'un système de sécurité à l'atelier communal (avec caméra) est de 6 266.42 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux devis et autorise M. le Maire à signer le bon de commande et à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

6) Questions diverses

M. le Maire fait le point sur la rentrée des classes :
79 élèves répartis en 4 classes.

8 PS
13 MS
9 GS
11 CP
10 CE1
11 CE2
7 CM1
10 CM2

Mme Jeannes Ecole maternelle Petite et Moyenne sections
Mme Fernandes GS et CP
Mme Rivière CE1-CE2
Mme Roux et M. Boittin CM1 et CM2

M. le Maire informe le conseil qu'il a recruté Mme Bernier pour remplacer Mme Bénard pour assurer les deux services à la cantine avec Mme Bohaer.

Rappels des manifestations

11 novembre 2018 monument aux morts et vin d'honneur à la salle

Spectacle de Noël le dimanche 9 décembre 2018 avec remise des jouets

Vœux de la municipalité le samedi 12 janvier 2019

Galette des rois le dimanche 13 janvier 2019

Divers :

Le début des travaux du « tourne à gauche » à hauteur du calvaire réalisé par le Département va débiter à compter du 15 octobre prochain et vont durer jusqu'en décembre.

M. le Maire indique qu'il attend le retour du plan de la CCCA pour l'implantation d'une dizaine d'hydrants sur la commune qu'il fera ensuite valider par le SDIS par rapport au débit qui doit être de 30m³/heure.

M. Le Maire indique qu'une antenne pour la 4G va être posée prochainement à Néville par Free et que la commune de St Riquier, à vol d'oiseaux, pourra bénéficier normalement de cette installation.

Mme Lhommet-Carpentier informe le conseil que la commune de Néville a signé une convention avec la gendarmerie pour désigner des référents parmi les habitants qui sont chargés d'une surveillance des habitations, « voisins vigilants ». M. le Maire va se renseigner sur cette démarche.